

en vue de l'admission faite par le ministre des Travaux publics, cette somme devrait être votée pour le présent.

M. OUMET: Je suis certain que mon honorable ami n'appuie pas sérieusement l'amendement de l'honorable député de Queen. L'examen des comptes déposés sur le bureau de la Chambre fait voir que leur montant total s'élève à \$33,000. Nous nous proposons de réduire ce montant à \$25,000 et même à \$23,000. Dans cette somme de \$25,000 est compris le compte de l'Intercolonial, qui s'élève à \$6,000. Ainsi, la somme réelle qui revient aux fournisseurs et ouvriers se borne à \$19,000. Cette dernière somme est considérée comme pouvant payer raisonnablement toutes les marchandises que nous avons reçues et l'ouvrage fait; mais une somme moindre ne serait pas raisonnable. En réalité, comme l'a dit le ministre des Finances, cette Chambre ne voudrait pas, sans doute, pratiquer l'économie aux dépens de ce qui est dû légitimement à certains particuliers. Je n'ai pas dit que des surcharges avaient été faites dans la majorité des cas; mais seulement dans certains cas, et nous ne sommes pas obligés de nous soumettre à ces derniers. La somme de \$25,000 que nous demandons est une somme raisonnable dont nous aurons à déduire \$6,000 pour l'Intercolonial.

M. CASEY: L'honorable ministre a fait plusieurs admissions importantes. L'une d'elles est que sur la somme totale, la somme de \$6,000 est simplement une affaire de comptabilité, un paiement fait par le gouvernement à l'Intercolonial qui est la propriété du gouvernement, et que, même d'après sa propre estimation, la somme de \$17,000 seulement, au lieu de \$25,000, est due à des fournisseurs et à d'autres particuliers dont les comptes sont devant la Chambre, et dont la cause a été plaidée si éloquemment et si énergiquement par le ministre des Finances. Ce dernier a voulu faire comprendre à la Chambre que la somme de \$23,000 était requise pour couvrir les réclamations légitimes de ceux qui ont fourni des marchandises ou leurs services pour les funérailles. Mais le ministre des Travaux publics a déclaré nettement que la somme de \$17,000 était nécessaire pour cet objet.

Lorsque des ministres diffèrent à ce point entre eux, ils ne sauraient s'attendre à ce que la Chambre accepte comme parfaitement exacte la somme qui est due honnêtement pour les objets mentionnés dans les comptes déposés devant la Chambre.

Le ministre des Travaux publics a admis que des surcharges injustes avaient été faites dans plusieurs cas.

M. OUMET: Je n'ai pas dit dans plusieurs cas.

M. CASEY: Le ministre a dit que dans certains cas il y avait eu des surcharges énormes. Eh bien! nous prétendons la même chose; nous prétendons que ces surcharges n'ont pas été empêchées par le gouvernement comme il aurait dû le faire, et nous avons toutes les raisons de croire qu'elles ne seront pas combattus davantage lors du règlement final des comptes, si la somme de \$25,000 est mise à sa disposition.

Comme mon chef et l'honorable député qui a proposé la motion (M. Davies), je ne vois rien qui s'oppose à ce que nous pourrions raisonnablement aux frais des funérailles publiques qui ont eu

lieu; mais comme eux, je dis que l'allocation demandée pour cet objet est déraisonnable.

Lorsqu'il n'a fallu que \$7,000 environ pour les funérailles publiques faites à un homme d'État de la valeur de sir John Macdonald, prétendre qu'il faille \$25,000 pour des funérailles publiques, convenables, faites à sir John Thompson me paraît être une absurdité. Avec tout le respect dû à la mémoire de sir John Thompson, je dirai que sa personnalité ne fut pas associée aux développements du pays dans une aussi grande mesure que sir John Macdonald, et les raisons d'une pompe funéraire aussi dispendieuse dans son cas plus que dans l'autre n'ont pas été données à la Chambre, et je ne crois pas qu'elles existent.

Nous ne trouvons pas à redire, dans la présente occasion, à ce que le gouvernement ait tâché d'honorer suffisamment la mémoire de sir John Thompson, mais à ce que le gouvernement ait fait des funérailles de sir John Thompson l'occasion d'une démonstration extravagante au profit de ses favoris politiques de Halifax et d'ailleurs, plutôt que de payer un tribut de reconnaissance à un homme d'État canadien, ou que pour faire honneur au pays.

C'est pour l'honneur du pays que nous devons honorer nos grands hommes, sans parler du respect que nous nous devons à nous-mêmes. Mais ce n'est pas une bonne manière de nous respecter nous-mêmes, ou de respecter la mémoire de nos grands hommes, si nous faisons de leurs funérailles une démonstration, une réclame de parti, ou l'occasion de distribuer de l'argent public parmi un certain nombre de partisans. Je n'ai pas eu le temps d'examiner les divers items mentionnés dans les comptes qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre, mais la connaissance que j'en ai me vient des citations faites par certains orateurs qui m'ont précédé, et que le rapport des débats a publiées. Quelques-uns de ces items sont absurdes à première vue même. Par exemple, nous voyons que l'on a employé 35,000 verges d'étoffe pour draperies, au prix de \$8,800. Rappelez-vous ce qui se fait ordinairement avec cette étoffe, lorsqu'il s'agit d'église, par exemple. Les pièces d'étoffe sont tout simplement envoyées du magasin, déroulées et pendues autour de l'église, et lorsque la cérémonie est terminée, elles sont enroulées, ou repliées de nouveau et renvoyées au magasin. Le ministre des Finances prétendra-t-il que nous devons payer la pleine valeur de ces draperies dans des circonstances de cette nature? Je suis d'avis que non. Cependant, le plein prix est chargé pour ces draperies qui n'ont servi qu'une seule fois et qui portent à peine la trace de ce court usage. La dépense pour les fleurs pourrait être ou non considérée comme extravagante. Elle s'est élevée à \$2,000. Il me semble que nous devrions avoir une bien grande quantité de fleurs pour cette somme. Je cite ces deux items de dépenses pour donner une idée de toute cette affaire. On y voit les dépenses personnelles faites par ceux qui ont pris part aux funérailles. Ces dépenses peuvent ou non donner prise à la critique pour ce qui regarde leur montant, ou leur nécessité ou leur opportunité au point de vue de l'honneur du Canada.

On y voit même des comptes pour l'habillement de quelques-uns de ceux qui ont pris part à la cérémonie, mais sur lesquels je n'attirerai pas maintenant l'attention. Je préfère borner mes remarques à ce qui se détache principalement de l'affaire, à savoir que, d'après ce que l'on voit à première